

DATE DE PUBLICATION : 2 JANVIER 2023

**DIRECTION GÉNÉRALE DU FIDUCIAIRE
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général du Fiduciaire le 1^{er} janvier 2023 ;

Le directeur du centre fiduciaire de Paris La Courneuve reçoit délégation de pouvoirs à l'effet :

- 1) d'assurer et de faire assurer dans les unités placées sous son autorité le respect des prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles dans le domaine de la durée du travail.
- 2) de veiller, dans les locaux affectés aux unités placées sous son autorité :
 - à la mise en œuvre effective et au respect des règles, mesures et consignes applicables en matière d'hygiène, de sécurité, de protection et de salubrité qui lui ont été communiquées,
 - à l'affichage sur les emplacements de travail, lorsque cela est nécessaire, des consignes de sécurité propres à chaque appareil ou poste de travail,
 - lorsqu'il dispose d'un budget à cet effet, au maintien en bon état de fonctionnement des équipements et matériels utilisés dans ces locaux.
- 3) de signer et mettre en œuvre les plans de prévention prévus aux articles 4511-1 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, le 2 janvier 2023

Erick LACOURRÈGE